

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Août 2023. Ces états sont accompagnés de rapports des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA (FMBZ KPMG TUNISIE) et Mme Nejiba CHOUK (CABINET NEJIBA CHOUK).

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU
31/12/2022

ACTIFS	NOTE	2 022	2021	VARIATIONS
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		9 502 056	9 276 320	225 736
Moins : Amortissements		-8 735 119	-8 724 413	-10 706
	V.1	766 937	551 907	215 030
Immobilisations corporelles		273 628 171	262 103 346	11 524 825
Moins : Amortissements		-177 064 280	-174 911 063	-2 153 217
	V.2	96 563 892	87 192 283	9 371 609
Immobilisations financières		5 723 757	5 468 167	255 590
Moins : Provisions		-4 508 355	-4 508 355	0
	V.3	1 215 402	959 812	255 590
Total des actifs immobilisés		98 546 231	88 704 003	9 842 228
Autres actifs non courants		0	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		98 546 231	88 704 003	9 842 228
ACTIFS COURANTS				
Stocks		80 690 939	48 228 760	32 462 179
Moins : Provisions		-1 133 076	-1 246 913	113 837
	V.4	79 557 863	46 981 847	32 576 016
Clients et comptes rattachés		42 995 881	46 725 424	-3 729 543
Moins : Provisions		-14 927 916	-14 781 010	-146 906
	V.5	28 067 965	31 944 414	-3 876 449
Autres actifs courants		12 835 933	13 779 639	-943 706
Moins : Provisions		-269 322	-90 826	-178 496
	V.6	12 566 611	13 688 813	-1 122 202
Placements et autres actifs financiers		7 621 020	4 639 122	2 981 898
Moins : Provisions		-29 206	-53 568	24 362
	V.7	7 591 814	4 585 554	3 006 260
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	2 524 043	3 992 393	-1 468 350
TOTAL ACTIFS COURANTS		130 308 295	101 193 020	29 115 275
TOTAL ACTIFS		228 854 526	189 897 023	38 957 503

**BILAN CONSOLIDE ARRETE AU
31/12/2022**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2 022	2 021	VARIATIONS
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		12 623 469	12 623 469	0
Réserves légales		2 456 036	2 456 036	0
Réserves spéciales		76 866 132	2 619 117	
Actions propres		-325 724	-325 724	0
Autres capitaux propres		7 709 096	7 714 096	-5 000
Résultats reportés		-94 350 821	-118 481 114	24 130 293
Modifications Comptables				
T. CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		4 978 188	-19 147 105	24 125 293
RESULTAT DE L'EXERCICE		11 922 736	24 184 881	-12 262 145
T. CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT AFFECTATION		16 900 924	5 037 776	11 863 148
Intérêts minoritaires dans les capitaux		-1 886	-745	- 1141
intérêts minoritaires dans le résultat		-129	-51	-78
		-2 015	-796	
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	VI.1	16 898 909	5 036 981	11 861 928
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts	VI.2	7 940 314	12 524 115	-4 583 801
Autres passifs non courants	VI.3	18 456 959	25 101 035	-6 644 076
Provisions	VI.4	12 218 022	14 913 569	-2 695 547
		38 615 295	52 538 719	-13 923 424
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	VI.5	30 566 406	32 104 428	1 538 022
Autres passifs courants	VI.6	61 382 256	50 580 294	10 801 962
Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.7	81 391 660	49 636 601	31 755 059
TOTAL PASSIFS COURANTS		173 340 321	132 321 322	41 018 999
TOTAL PASSIFS		211 955 616	184 860 041	27 095 575
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		228 854 526	189 897 023	38 957 503

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2022

LIBELLES	NOTE	2022	2021	VARIATIONS
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	VII.1.1	151 549 187	122 055 306	29 493 881
Autres produits d'exploitation	VII.1.2	876 976	1 146 033	-269 057
Total des produits d'exploitation	VII.1	152 426 163	123 201 339	29 224 824
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de PF et des encours		-14 238 977	-1 335 258	-12 903 719
Achats d'approvisionnements consommés	VII.2.1	114 175 021	78 133 029	36 041 992
Charges de personnel	VII.2.3	24 101 085	20 801 167	3 299 918
Dotations aux amortissements & aux provisions	VII.2.4	3 136 144	2 452 303	683 841
Autres charges d'exploitation	VII.2.5	7 578 920	5 600 102	1 978 818
Total des charges d'exploitation		134 752 194	105 651 343	29 100 851
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 673 969	17 549 996	123 973
Charges financières nettes	VII.2.6	-9 063 042	-6 914 249	-2 148 793
Produits des placements		2 955	30 469	-27 514
Autres gains ordinaires	VII.2.7	4 439 518	16 236 666	-11 797 148
Autres pertes ordinaires	VII.2.8	-477 431	-2 255 900	1 778 469
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		12 575 969	24 646 982	-12 071 013
Impôts sur les sociétés	VII.2.9	-602 621	-451 167	-151 454
Contribution Sociale de Solidarité	VII.2.10	-50 740	-10 985	-39 755
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11 922 607	24 184 830	-12 262 223
Eléments extraordinaires		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11 922 607	24 184 830	-12 262 223
Effets des modifications comptables		0	0	0
RESULTAT APRES MOD. COMPTABLES		11 922 607	24 184 830	-12 262 223
Intérêts minoritaires dans le résultat		-129	-51	-78
Intérêts du groupe dans le résultat		11 922 736	24 184 881	12 262 145

Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

LIBELLES	NOTES	2 022	2 021	VARIATIONS
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		11 922 607	24 184 880	-12 262 273
Ajustements pour:				
- Amortissements et provisions		3 156 094	10 636 322	-7 480 228
- Variations des :				
Stocks		-32 462 179	-12 644 667	-19 817 512
Créances		3 729 543	-5 458 773	9 188 316
Autres actifs courants		943 705	-2 487 755	3 431 460
Placements et autres actifs financiers		-2 981 898	2 195 890	-5 177 788
Fournisseurs et autres dettes		11 596 453	941 739	10 654 714
Autres passifs courants		10 801 962	-248 431	11 050 393
T. des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		6 708 287	17 119 205	-10 410 918
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-11 750 562	-2 896 454	-8 854 108
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			651	-651
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-255 590	-398 474	142 884
Décaissements provenant de l'acquisition d'autres actifs immobilisés				
Encaissements provenant de l'acquisition d'autres actifs immobilisés			1 000 000	-1 000 000
Total flux de trésorerie liés aux activités d'inv		-12 006 151	-2 294 278	-9 711 873
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements décaissements provenant de CCA			39 253	-39 253
Encaissements décaissements provenant des emprunts		-2 718 074	-11 944 651	9 226 577
Encaissements provenant des subventions		-5 000	-5 000	
Encaissements provenant de la cession de titres de placement				
Total flux de trésorerie liés aux activités de financement		-2 723 074	-11 910 398	9 187 324
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités				
Variations de trésorerie		-8 020 937	2 914 530	-10 935 467
Trésorerie au début de l'exercice		311 880	-2 602 651	2 914 531
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-7 709 057	311 880	-8 020 937

II.4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE N° I : PRESENTATION DU GROUPE

I.1. STRUCTURE JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE :

Le groupe « **STIP** » est composé de quatre sociétés : La STIP, la SOMACOP, la Société AMINE PLUS et la société SMTP Amine.

I.1.1. La STIP :

C'est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2016, la Société AFRICA HOLDING a acheté à travers la BVMT 2 982 119 actions sur les 4 207 823 actions composant le capital social soit 70,87%.

En 2021, Monsieur Mahdi DRIDI a acheté 615 288 actions soit 14,62 % des actions. Ces actions ont fait l'objet d'une promesse de vente au profit de la SOMACOP conditionnée par la levée des suretés les grevant.

I.1.2- LA SOMACOP :

La SOMACOP est une société anonyme constituée en 1983 avec un capital de 120 000 D

La SOMACOP a pour objet le commerce de tout article en pneumatique et industriel, la vulcanisation du caoutchouc et de ses dérivés et la commercialisation de tous articles et matériels se rapportant à la manutention ainsi que tous les accessoires se rapportant à ladite activité.

Au 31 décembre 2022, le capital de la SOMACOP est arrêté à 595 000 D divisé en 59 500 actions de 10 dinars chacune ainsi qu'il résulte de l'évolution ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTIONS	MONTANTS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	12 000	120 000	120 000
AGE DU 15/12/1983	Augmentation en numéraire	6 000	60 000	180 000
AGE DU 22/06/1987	- Réduction du capital par absorption des pertes - Augmentation du capital en numéraire	-11 000 15 000	-110 000 150 000	70 000 220 000
AGE DU 14/01/1993	- Réduction du capital par absorption des pertes	-11 000	-110 000	110 000
AGE DU 12/04/1994	Augmentation par Conversion de créances STIP	50 000	500 000	610 000
AGE DU 10/11/2005	- Réduction par absorption des pertes - Augmentation par Conversion de créances STIP	-61 000 500 000	-610 000 5 000 000	0 5 000 000
AGE DU 07/03/2006	- Réduction par absorption des pertes	-440 500	-4 405 000	595 000
SITUATION AU 31/12/2022		59 500	595 000	595 000

Sur les 59 500 actions composant le capital de la SOMACOP, la STIP détient 59 491 actions soit un pourcentage de contrôle de 99,98%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

I.1.3- LA SOCIÉTÉ SMTP AMINE :

La SMTP Amine est une société anonyme de droit marocain constituée en 1997 au capital de 55 943 000 Dirham Marocain.

La société a pour objet l'achat, la vente et l'importation de pneumatiques de toutes dimensions sur l'ensemble du territoire marocain ainsi que le service après-vente des pneumatiques.

La STIP détient 363 978 actions des 559 430 actions composant le capital de la SMTP Amine, soit un pourcentage de contrôle de 65,06%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit fiscal commun marocain.

I.1.4- LA SOCIÉTÉ AMINE PLUS :

La société AMINE PLUS est une société à responsabilité limitée constituée le 19/10/1998 avec un capital de 10 000 D.

La société AMINE PLUS a pour objet le commerce de tout article de pneumatiques de caoutchouc industriel, la promotion, la vente, la réparation et la vulcanisation du pneumatique, de ses dérivés et ses composantes ainsi que l'entretien et la maintenance des véhicules et plus particulièrement des pneumatiques et tout organe ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci.

Au 31 décembre 2022, le capital est arrêté à 1 000 000 D divisé en 200 000 parts sociales de 5 dinars chacune ainsi qu'il résulte des modifications ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTIONS	MONTANTS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	2 000	10 000	10 000
AGE DU 01/03/2013	Augmentation en numéraire	58 000	290 000	300 000
AGE DU 01/09/2015	Augmentation du capital	140 000	700 000	1 000 000
SITUATION AU 31/12/2022		200 000	1 000 000	1 000 000

Sur les 200 000 parts composant le capital de la société AMINE PLUS, la SOMACOP détient 199 800 parts conférant à la STIP un pourcentage de contrôle de 99,90%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les NCT N° 35 à 39 relatives à la consolidation.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

II.2.1. Continuité d'exploitation :

Le groupe a enregistré un bénéfice net consolidé au titre de l'exercice 2022 égal à 11 922 736 D. Ceci a permis de porter les capitaux propres du groupe de +5 036 980 D en 2021 à +16 898 909 D au 31/12/2022 pour un capital social de 12 623 469 D.

STIP :

Au cours de l'exercice en 2016, la société AFRICA HOLDING a acheté à travers la Bourse des Valeurs Mobilières 70,87 % du capital de la STIP, un plan de restructuration a été établi et mis en application en 2017 prévoyant notamment :

- Le financement du cycle d'exploitation par l'injection de fonds propres et par la garantie de crédits de financement d'importation des matières premières ;
- La rationalisation des charges d'exploitation ;
- La négociation d'un plan de restructuration sociale ;
- Le recrutement de personnel technique qualifié ;
- La production de nouvelles dimensions de pneumatiques ;
- La rationalisation des relations avec les partenaires commerciaux locaux et étrangers ;

Compte tenu des efforts ci-dessus présentés, la STIP a réussi à redresser sa situation financière qui a dégagé au 31/12/2022 des capitaux propres totalisant 13 389 547 D dépassant le capital social de 766 078 D.

SOMACOP :

Au cours de la période 2017-2022 la gestion de la SOMACOP a été caractérisée par la rationalisation des charges et par la mise en place d'une nouvelle politique de recouvrement des créances ce qui a permis de remédier progressivement aux déséquilibres financiers affichés. Suite aux trois années bénéficiaires 2020, 2021 et 2022 les capitaux propres de la SOMACOPse sont élevés à 1 298 939 D dépassant le capital social de 703 683 D.

SOCIÉTÉ AMINE PLUS :

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la société AMINE PLUS sont arrêtés à – 843 536 D soit 1 343 536 Dendeçade 50% du capital social correspodant au minimum exigé par les dispositions de l'aticle 388 du code des sociétés commerciales.

Une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, concernant la continuité d'exploitation de la société AMINE PLUS doit être prise soit par la régularisation de la situation soit par la dissolution de la société.

LA SMTP AMINE SA :

la SMTP Amine SA, résidente au Maroc a été soumise en 2017 à la procédure de redressement des entreprises en difficultés économiques, en conséquence, elle a été exclu du périmètre de consolidation.

II.2.2. Unité monétaire :

Les états financiers consolidés sont établis en Dinars Tunisiens.

Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputées directement aux résultats conformément aux dispositions de la norme NCT N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

II.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Know How	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	2,5% à 5%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%

La société mère a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996 sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990, ce qui a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation égale à 7 724 096 D inscrite parmi les autres capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Constructions	2,5% à 5%
Matériels et outillages industriels	20%

En 2021 la société mère a réévalué le terrain et les constructions d'exploitation engendrant une plus-value de réévaluation égale à 74 247 016 D inscrite parmi les autres capitaux propres.

II.2.4. Stocks :

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits en cours, produits finis et marchandises sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la NCT N° 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

II.2.5. Emprunts et charges d'emprunt :

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une

longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût conformément aux dispositions de la norme comptable NCT N° 13 relative aux charges d'emprunt.

II.2.6. Opérations en monnaie étrangère :

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaies étrangères sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NCT N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

II.2.7. Revenus :

Les revenus provenant de la vente de marchandises et de produits fabriqués par le groupe sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront au groupe,
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus découlant de la prestation de services sont, lorsque le résultat peut être estimé de façon fiable, comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations à la date d'arrêté des états financiers consolidés.

Les revenus résultant de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers moyennant intérêts, redevances ou dividendes sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La contrepartie obtenue de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers peut être mesurée de façon fiable,
- Le recouvrement de la contrepartie obtenue est raisonnablement sûr.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de la vente de marchandises et produits fabriqués, de prestations de services ou de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, une provision distincte est constituée pour en tenir compte, le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté

III. PERIMETRE, METHODES ET DATE DE CLOTURE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

III.1. Périmètre de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la STIP et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci à l'exclusion de la SMTP Amine déclarée en règlement judiciaire.

Le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

LIBELLE	METHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTROLE	% D'INTERET
Société Mère : STIP	Intégration Globale	100,00%	100,00%
Sociétés Filiales			
SOMACOP	Intégration Globale	99,98%	99,98%
AMINE PLUS	Intégration Globale	99,90%	99,89%

III.2. Méthode de consolidation :

Les sociétés du groupe ont été consolidées par la méthode de l'intégration globale conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la STIP et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la STIP.
- La valeur comptable de la participation de la STIP dans chaque filiale est éliminée pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

III.3. Date de clôture :

La date de clôture retenue pour l'arrêté des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre 2022.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN

Le bilan consolidé de votre groupe de sociétés, arrêté au 31 décembre 2022, présente un total égal 228 854 526 D contre à 189 897 023 D au 31 décembre 2021, enregistrant une augmentation égale à 38 957 503 D détaillée par rubrique comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	NOTES	AU 31/12/2022	AU 31/12/2021	VARIATIONS	
				+	-
ACTIFS :					
ACTIFS NON COURANTS :					
- Immobilisations incorporelles	V.1	766 937	551 907	215 030	
- Immobilisations corporelles	V.2	96 563 892	87 192 283	9 371 609	
- Immobilisations financières	V.3	1 215 402	959 812	255 590	
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		98 546 231	88 704 003	9 842 228	
- Autres actifs non courants		0	0	0	
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		98 546 231	88 704 003	9 842 228	
ACTIFS COURANTS :					
- Stocks	V.4	79 557 863	46 981 847	32 576 016	
- Clients et comptes rattachés	V.5	28 067 965	31 944 414		3 876 449
- Autres actifs courants	V.6	12 566 611	13 688 813		1 122 202
- Placements et autres actifs financiers	V.7	7 591 814	4 585 554	3 006 260	
- Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	2 524 043	3 992 393		1 468 350
TOTAL ACTIFS COURANTS		130 308 296	101 193 020	29 115 276	
TOTAL ACTIFS		228 854 527	189 897 023	38 957 504	
CAPITAUX PROPRES :					
- Capital social		12 623 469	12 623 469		
- Réserves légales		2 456 036	2 456 036		
- Réserves spéciales		76 866 132	76 866 132		
- Actions propres		-325 724	-325 724		
- Autres capitaux propres		7 709 096	7 714 096		5 000
- Résultats reportés		-94 350 821	-118 481 114	24 130 293	
- Résultat de l'exercice		11 922 736	24 184 881		12 262 145
TOTAL CAPITAUX PROPRES		16 900 924	5 037 776	11 863 148	
- Intérêts minoritaires dans les capitaux		-1 886	-745		1 141
- Intérêts minoritaires dans le résultat		-129	-51		78
T.DES CP NETS INTERETS MINORITAIRES	VI.1	16 898 909	5 036 981	11 861 928	
PASSIFS :					
PASSIFS NON COURANTS :					
- Emprunts	VI.2	7 940 314	12 524 115		4 583 801
- Autres passifs non courants	VI.3	12 218 022	25101035		12 883 013
- Provisions	VI.4	18 456 959	14 913 569	3 543 390	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		38 615 295	52 528 719	13 923 424	
PASSIFS COURANTS :					
- Fournisseurs et comptes rattachés	VI.5	30 566 406	32 104 428		1 538 022
- Autres passifs courants	VI.6	61 382 256	50 580 294	10 801 962	
- Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.7	81 391 660	49 636 601	31 755 059	
TOTAL PASSIFS COURANTS		173 340 321	132 321 322	41 018 999	
TOTAL PASSIFS		211 955 616	184 860 041	27 095 575	
T. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		228 854 526	189 897 023	38 957 503	

V.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles est arrêtée au 31 décembre 2022 à 766 937 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Know how	7 004 062	7 004 062	0
Logiciels	830 985	830 985	0
Fonds commercial	1 034 697	1 034 697	0
BREVET	230	230	0
Site WEB	29 200	29 200	0
Avance sur immobilisations incorporelles	5 584	5 584	0
Immobilisations en cours	597 299	371 563	225 736
TOTAL VALEUR BRUTE	9 502 057	9 276 320	225 737
AMORTISSEMENTS	-8 735 119	-8 724 413	-10 706
VALEUR NETTE COMPTABLE	766 937	551 907	215 030

V.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est arrêtée au 31 décembre 2022 à 96 563 892 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Terrain	1 668 401	1 668 401	0
Constructions	88 147 352	88 147 352	0
Constructions réévaluées	3 544 316	3 544 316	0
Agenc. Aménag des constructions	9 931 757	9 726 234	205 524
Matériel et outillage industriel	113 578 558	112 148 288	1 430 270
Matériel et outillage réévalués	37 454 318	37 454 318	0
Matériel de transport	2 791 806	2 192 518	599 289
Matériel informatique	1 504 957	1 472 459	32 498
Agenc. Aménag et installations	4 975 147	4 806 804	168 342
Equipements de bureaux	620 708	570 517	50 191
Immobilisations en cours	9 410 852	372 140	9 038 712
TOTAL VALEUR BRUTE	273 628 172	262 103 346	11 524 826
AMORTISSEMENTS	-177 064 280	-174 911 063	-2 153 217
VALEUR NETTE COMPTABLE	96 563 892	87 192 283	9 371 609

V.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur nette comptable des immobilisations financières est arrêtée au 31 décembre 2022 à 1 215 402 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Titres de participation SMTP Amine*	4 508 355	4 508 355	0
Cautionnements	1 215 402	959 812	255 590
TOTAL VALEURS BRUTES	5 723 757	5 468 167	255 590
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-4 508 356	-4 508 356	0
VALEUR NETTE COMPTABLE	1 215 402	959 811	255 590

* La SMTP Amine, filiale marocaine de la STIP, a été déclarée en règlement judiciaire suivant décision du juge du tribunal commercial de Casablanca en date du 25/09/2017.

La participation de la STIP au capital de cette dernière soit (4 508 355 D) a été intégralement provisionnée depuis 2017.

V.4. STOCKS :

Le stock est arrêté au 31 décembre 2022 à 79 557 862 dinars détaillé comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Matières premières	40 344 124	22 925 198	17 418 926
Autres approvisionnements	10 054 446	8 836 940	1 217 507
Produits finis et marchandises	22 748 154	11 937 442	10 810 712
En-cours de production	7 544 214	4 529 179	3 015 035
TOTAL VALEUR BRUTE	80 690 939	48 228 759	32 462 179
PROVISIONS	-1 133 076	-1 246 913	113 837
VALEURS NETTES COMPTABLES	79 557 862	46 981 846	32 576 016

V.5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31 Décembre 2022, les créances nettes sur les clients s'élèvent à 28 067 964 D et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Clients locaux	10 128 380	5 502 036	4 626 344
Clients étrangers	4 752 758	3 739 531	1 013 227
Clients douteux	14 927 917	14 944 538	-16 621
Clients, écart de conversion	-131 650	306 819	-438 469
Chèques en caisse	12 048 601	7 715 620	4 332 981
Clients effets à recevoir	1 269 875	14 516 880	-13 247 005
TOTAL VALEURS BRUTES	42 995 881	46 725 424	-3 729 543
PROVISIONS	-14 927 917	-14 781 010	-146 907
VALEURS NETTES COMPTABLES	28 067 964	31 944 414	-3 876 450

V.6. AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 12 566 611 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Fournisseurs débiteurs	3 617 654	2 501 406	1 116 249
Charges constatées d'avance	1 369 480	1 470 738	-101 258
Personnel	151 391	474 157	-322 767
RRRO& autres avoirs non reçus	9 663	9 663	0
Etat, impôts/sociétés à reporter	4 605 186	8 530 646	-3 925 460
Etat, rappel d'impôt	364 315	364 315	0
Etat, autres taxes	227 549	376 031	-148 482
Comptes d'attente	101 788	10 012	91 776
Produits à recevoir	2 350 000	0	2 350 000
Débiteurs divers	32 189	35 952	-3 764
Avance douane	6 719	6 719	0
TOTAL VALEURS BRUTES	12 835 933	13 779 639	-943 705
PROVISIONS POUR DEPRECIATION / AAC	-269 322	-90 826	-178 496
			0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	12 566 611	13 688 813	-1 122 202

V.7. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 7 591 814 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
Régies d'avances et accréditifs Placements	7 521 022 99 998	4 539 124 99 998	2 981 898 0
VALEUR BRUTE	7 621 020	4 639 122	2 981 898
PROVISIONS	-29 206	-53 568	24 362
VALEURS NETTES	7 591 814	4 585 554	3 006 260

V.8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 2 524 043 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
Effets à l'encaissement	168 830	0	168 830
Banques	2 298 215	3 952 938	-1 654 723
Caisses	56 999	39 455	17 544
TOTAL GENERAL	2 524 043	3 992 393	-1 468 350

VI. NOTES RELATIVES AUX RUBRIQUES DU PASSIF DU BILAN

VI.1. CAPITAUX PROPRES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 16 898 909 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
Capital social	12 623 469	12 623 469	0
Réserve légale	2 456 036	2 456 036	0
Réserves spéciales	76 866 132	76 866 132	0
Actions propres	-325 724	-325 724	0
Autres capitaux propres	7 709 096	7 714 096	-5 000
Résultats reportés	-94 350 820	-118 481 114	24 130 293
Total CP avant résultat de l'exercice	4 978 188	-19 147 105	24 125 293
Résultat de l'exercice	11 922 736	24 184 881	-12 262 145
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	16 900 924	5 037 776	11 863 148
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	-1 886	-745	-1 141
intérêts minoritaires dans le résultat	-129	-51	-78
Total des intérêts minoritaires	-2 014	-796	-1 219
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	16 898 910	5 036 981	11 861 929

Actions propres :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le rachat de 32 853 actions propres afin de réguler le cours boursier à un cours moyen de 9,917 D soit pour une valeur totale de 325 724 D.

Au 31 Décembre 2022, la STIP détenait encore les 32 845 actions.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N° 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Il convient de préciser qu'une Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 1er février 2023 a approuvé la mise à la vente de ces actions.

VI.2. EMPRUNTS :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2022 à 7 940 313 dinars est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
Emprunts à plus d'un an STIP	7 867 287	12 524 115	-4 656 828
Emprunts leasing STIP	73 026	0	73 026
	7 940 313	12 524 115	-4 583 801

VI.3. AUTRES PASSIFS NON COURANTS :

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
Dettes CNSS	12 218 022	4 450 223	7 767 800
Dettes impôts	0	20 551 410	-20 551 410
Provisions SOMACOP*	0	99 402	-99 402
Total	12 218 022	25 101 035	-12 783 611

VI.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 18 456 959 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 481 802	1 550 207	-68 405
Autres provisions pour risques et charges	16 867 095	13 363 363	3 503 732
Provisions SOMACOP*	108 062		108 062
Total	18 456 958	14 913 569	3 543 389

*Pour une meilleure lecture des états financier, cette provision a été reclassée des autres passifs non courants aux provisions pour risques et charges.

VI.5. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2022 à 30 566 406 dinars, est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
Fournisseurs d'exploitation			
Fournisseurs locaux	4 344 845	5 458 537	-1 113 691
Fournisseurs étrangers	21 337 044	23 499 944	-2 162 900
Fournisseurs, effets à payer	33 819	3 029 457	-2 995 638
Fournisseurs, factures non parvenues	4 625 702	0	4 625 702
S/Total	30 341 410	31 987 938	-1 646 527
Fournisseurs d'immobilisations			
Fournisseurs d'immobilisations locaux	116 491	116 491	0
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	25 555	0	
Retenues de garantie	82 950	0	82 950
S/Total	224 996	116 491	108 505
Total général	30 566 406	32 104 428	-1 538 022

VI.6. AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 61 382 255 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
Clients créditeurs	4 925 138	3 457 642	1 467 496
Personnel	4 402 327	4 931 789	-529 462
Etat, impôts et taxes	35 497 954	25 953 185	9 544 769
Sociétés du groupe	11 059 868	11 312 178	-252 310
CNSS	5 339 119	4 822 156	516 963
Créditeurs divers	53 536	31 985	21 552
Charges à payer	44 117	34 972	9 145
Jetons de présence à payer	27 388	36 388	-9 000
Compte d'attente	32 808	0	32 808
TOTAUX	61 382 255	50 580 294	10 801 961

VI.7. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 81 391 660 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
Emprunts échus et à moins d'un an			
Echéances en principal à moins d'un an	7 363 558	17 210 346	-9 846 788
Echéances en principal impayées	1 800 000	2 650 000	-850 000
Crédits de gestion	59 646 573	22 009 109	37 637 464
Intérêts courus	448 511	4 086 632	-3 638 121
S/TOTAL	69 258 642	45 956 087	69 258 642
Banques et autres organismes financiers	12 133 018	3 680 513	8 452 505
TOTAL	81 391 660	49 636 601	31 755 060

VII NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Le résultat consolidé net positif de la Société STIP et de ses filiales est arrêté au 31 décembre 2022 à 11 922 736 dinars contre 24 184 881 dinars au 31 décembre 2021, enregistrant une diminution égale à 12 262 146 dinars.

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	NOTES	2022	%	2021	%	VARIATION 2022-2021
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Revenus	VII.1.1	151 549 187	99,42	122 055 306	99,07	29 493 881
Autres produits d'exploitation	VII.1.2	876 976	0,58	1 146 033	0,93	-269 057
Total des produits d'exploitation	VII.1	152 426 163	100	123 201 339	100	29 224 824
CHARGES D'EXPLOITATION						
Variation des stocks de PF et des encours		-14 238 977	-9,34	-1 335 258	-1,08	-12 903 719
Achats d'approvisionnements consommés	VII.2.1	114 175 021	74,91	78 133 029	63,42	36 041 992
Charges de personnel	VII.2.3	24 101 085	15,81	20 801 167	16,88	3 299 918
Dotations aux amortissements et aux provisions	VII.2.4	3 136 144	2,06	2 452 303	1,99	683 841
Autres charges d'exploitation	VII.2.5	7 578 920	4,97	5 600 102	4,55	1 978 818
Total des charges d'exploitation		134 752 193	88,40	105 651 343	85,76	29 100 850
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 673 970	11,60	17 549 996	14,24	123 974
Charges financières nettes	VII.2.6	-9 063 042	-5,94	-6 914 249	-5,61	-2 148 793
Produits des placements		2 955	-	30 469	0,02	-27 514
Autres gains ordinaires	VII.2.7	4 439 518	2,91	16 236 666	13,18	-11 797 148
Autres pertes ordinaires	VII.2.8	-477 431	-0,31	-2 255 900	-1,83	1 778 469
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IS		12 575 970	8,25	24 646 982	20,01	-12 071 012
Impôts sur les sociétés	VII.2.9	-602 621	-0,4	-451 167	0,37	-151 454
Contribution Sociale de Solidarité		-50 740	-0,03	-10 985	-0,01	-39 755
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11 922 607	7,82	24 184 830	19,63	-12 262 223
Eléments extraordinaires		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	VII.2.10	11 922 607	7,82	24 184 830	19,63	-12 262 223
Effets des modifications comptables		0	0	0	0	
RESULTAT APRES MOD. COMPTABLES		11 922 607	7,82	24 184 830	19,63	-12 262 223
INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT		-129	0	-51	0	78
INTERETS DU GROUPE DANS LE RESULTAT		11 922 478	7,82	24 184 779	19,63	-12 262 146

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

VII.1. PRODUITS :

VII.1.1 REVENUS :

Le chiffre d'affaires hors TVA du groupe STIP est passé de 122 055 306 D dinars au 31 décembre 2021 à 151 549 188 D au 31 décembre 2022, enregistrant une augmentation égale à 29 493 882 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	Variations
CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL			
Produits finis	103 271 284	83 177 413	20 093 871
Marchandises	24 866 754	24 592 450	274 304
Produits intermédiaires et services	588 680	475 755	112 925
Ristournes sur ventes	-616 113	-1 108 661	492 548
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL	128 110 605	107 136 957	20 973 648
CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT	23 438 583	14 918 349	8 520 234
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	151 549 188	122 055 306	29 493 882

VII.1.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2022 à 876 976 contre 1 146 033 D au 31/12/2021 enregistrant une baisse égale à 269 057 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Ventes de déchets	416 016	439 224	-23 207
Quote-part subventions d'investissement de l'exercice	5 000	5 000	-
Autres Produits	455 960	701 810	-245 850
TOTAUX	876 976	1 146 033	-269 057

VII.2. CHARGES D'EXPLOITATION :

VII.2.1. ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 114 175 021 dinars contre 78 133 029 D au 31 décembre 2021, enregistrant une augmentation égale à 36 041 992 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Achats d'approvisionnements consommés	107 452 963	67 682 352	39 770 611
Achats de fournitures et matières consommables	9 024 318	8 472 904	551 414
Achats de marchandises	387 461	612 609	-225 148
Achats non stockés	12 860 706	11 338 134	1 522 572
Variation de stocks marchandises et d'approvisionnements	-15 550 426	-9 972 971	-5 577 455
TOTAL ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	114 175 021	78 133 029	36 041 992

VII.2.2. MARGE COMMERCIALE :

La marge brute réalisée en 2022 est arrêtée à 51 613 143 D contre 45 257 535 D en 2021 enregistrant une hausse égale à 6 355 608 D.

Rapportée au chiffre d'affaires de l'exercice, elle représente 31,13% en 2022 contre 36,68% à la clôture de l'exercice précédent, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

(En Dinars)			
LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	VARIATIONS
Revenus	151 549 187	122 055 306	29 493 881
Variation des stocks de PF et des encours	14 238 977	1 335 258	12 903 719
PRODUCTION	165 788 164	123 390 564	42 397 600
Achats d'approvisionnement consommés	114 175 021	78 133 029	36 041 992
MARGE BRUTE	51 613 143	45 257 535	6 355 608
% PAR RAPPORT A LA PRODUCTION	31,13 %	36,68 %	-5,55 %

VII.2.3 CHARGES DU PERSONNEL :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 24 101 084 dinars contre 20 801 167 dinars au 31 décembre 2021 enregistrant une augmentation égale à 3 299 917 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Salaires bruts	20 023 698	17 360 544	2 663 154
CNSS et autres charges patronales	3 488 524	3 044 679	443 845
Autres charges de personnel	588 862	395 944	192 918
TOTAUX	24 101 084	20 801 167	3 299 917

VII.2.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 3 136 144 dinars contre 2 452 303 dinars au 31 décembre 2021, enregistrant une augmentation égale à 683 842 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Dotations aux amortissements	2 211 569	2 033 644	177 925
Dotations aux provisions	924 576	418 659	505 917
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	3 136 145	2 452 303	683 842

VII.2.5 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2022 à 7 578 920 dinars contre 5 600 102 D au 31 décembre 2021, enregistrant une augmentation égale à 1 978 818 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	Variation
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)			
Location & charges locatives	174 812	172 317	2 495
Entretien et réparations	1 395 855	1 091 568	340 287
Primes d'assurances	1 328 611	1 164 618	163 993
Autres services extérieurs	606 183	245 158	361 025
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)	3 505 461	2 673 661	831 800
AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	706 472	671 486	34 986
Publicités et propagandes	303 481	567 166	-263 685
Frêt et transport sur ventes	347 953	197 504	150 449
Voyages et déplacements	500 308	203 669	296 639
Missions et réception	121 610	36 058	85 552
Frais postaux et de télécommunication	131 192	144 835	-13 643
Commissions bancaires	919 319	591 866	327 453
Formations professionnelles	92 697	64 707	27 990
Jetons de présence	241 328	18 750	222 578
Dons et subventions	113 557	27 793	85 764
Divers	0	2 503	-2 503
T. AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION	3 477 917	2 526 337	951 580
IMPOTS ET TAXES	595 542	400 104	195 438
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	7 578 920	5 600 102	1 978 818

VII.2.6. CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2022 à 9 063 042 D contre 6 914 249 D à la fin de l'exercice 2021 enregistrant une augmentation égale à 2 148 793 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Intérêts sur emprunts	654 620	446 451	208 169
Intérêts sur crédits de gestion	2 638 698	2 453 552	185 146
Intérêts et Pénalités de retard	4 614 465	4 560 263	54 202
Pertes de Change	2 482 827	302 268	2 180 559
Gains de Change	-1 327 568	-791 498	-536 070
Autres produits financiers	0	-56 787	56 787
	9 063 042	6 914 249	2 148 793

VII.2.7. AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Ce poste arrêté au 31/12/2022 à 4 439 518 D est détaillé comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
- Reprises sur provision pour risques et charges :	1 185 833 D
- Diverses régularisations :	2 823 682 D
- Divers produits :	430 003 D
TOTAL	4 439 518 D

VII.2.8. AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Ce poste arrêté au 31/12/2022 à 477 431 D, enregistre notamment les diverses régularisations enregistrées au niveau de la STIP.

VII.2.9. IMPOT SUR LES SOCIETES :

L'impôt sur les sociétés est arrêté au 31 Décembre 2022 à 602 621 D contre 451 167 D au 31 décembre 2021 enregistrant une augmentation égale à 151 454 D.

VII.2.10. RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice 2022 est arrêté à 11 922 736 dinars contre 24 184 881 dinars au 31 décembre 2021, enregistrant une diminution égale à 12 262 145 dinars.

NOTE N° VIII : ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilans sont arrêtés au 31/12/2022 à 345 785 743 D détaillés comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
ENGAGEMENTSDONNES	
-HYPOTHEQUESETNANTISSEMENTS	316 741 051
-EFFETSESCOMPTES :	18 077 897
CAUTIONSRECUES	2 500 000
CAUTIONSRECIPROQUES	8 466 795
TOTALENGAGEMENTSHORSBILAN	345 785 743

Le détail des engagements par catégories se présente comme suit :

VIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN								
VIII.1. HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS								
(En Dinars)								
CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6. FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
BNA								
10 000 000	10 000 000		10 000 000				10 000 000	10 000 000
10 000 000							10 000 000	10 000 000
8 538 600	8 538 600		8 538 600				8 538 600	8 538 600
7 310 000			7 310 000			7 310 000	7 310 000	7 310 000
7 022 500			7 022 500					7 022 500
7 000 000	7 000 000		7 000 000				7 000 000	7 000 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
5 000 000	5 000 000		5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000
5 000 000						5 000 000	5 000 000	5 000 000
4 900 000	4 900 000						4 900 000	4 900 000
4 900 000							4 900 000	4 900 000
3 400 000	3 400 000		3 400 000			3 400 000	3 400 000	3 400 000
1 462 500	1 462 500							1 462 500
1 400 000	1 400 000		1 400 000					1 400 000
1 102 500	1 102 500							1 102 500
950 000	950 000							950 000
625 000	625 000							625 000
382 500	382 500							382 500
200 000	200 000		200 000			200 000	200 000	200 000
200 000							200 000	200 000
84 393 600	49 961 100	0	49 871 100	0	0	20 910 000	66 448 600	84 393 600
STB								
636 000	636 000							636 000
690 000	690 000							690 000
1 085 000	1 085 000							1 085 000
350 000	350 000							350 000
2 000 000	2 000 000						2 000 000	2 000 000
1 865 000	1 865 000							1 865 000
7 737 000	7 737 000							7 737 000
1 160 000	1 160 000							1 160 000
490 000	490 000							490 000
5 000 000	5 000 000					5 000 000	5 000 000	5 000 000
9 000 000	9 000 000					9 000 000	9 000 000	9 000 000
5 000 000	5 000 000					5 000 000	5 000 000	5 000 000
3 265 000	3 265 000						3 265 000	3 265 000
8 673 000	8 673 000						8 673 000	8 673 000
11 042 000	11 042 000			11 042 000		11 042 000		11 042 000
200 000	200 000							200 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000	11 000 000
74 193 000	74 193 900		11 000 000	22 042 000		41 042 000	43 938 000	74 193 000
BDET		0						
3 700 000	3 700 000							3 700 000
3 700 000	3 700 000	0	0	0	0	0	0	3 700 000
BH								
18 580 000	18 580 000		18 580 000			18 580 000		18 580 000
10 986 666	10 986 666		10 986 666			10 986 666		10 986 666
17 650 000	17 650 000			17 650 000	17 650 000			17 650 000
47 216 666	47 216 666	0	29 566 666	17 650 000	17 650 000	29 566 666	0	47 216 666

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6.FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
BS								
8 250 000						8 250 000	8 250 000	8 250 000
6 600 000							6 600 000	6 600 000
6 600 000							6 600 000	6 600 000
4 640 000	4 640 000							4 640 000
2 880 000						2 880 000	2 880 000	2 880 000
2 195 000						2 195 000		2 195 000
2 000 000	2 000 000						2 000 000	2 000 000
1 000 000	1 000 000					1 000 000	1 000 000	1 000 000
1 000 000	1 000 000						1 000 000	1 000 000
1 000 000							1 000 000	1 000 000
36 165 000	8 640 000	0	0	0	0	14 325 000	29 330 000	36 165 000
UIB								
4 000 000	4 000 000					4 000 000	4 000 000	4 000 000
4 000 000	4 000 000	0	0	0	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000
BFT								
1 760 000	1 760 000							1 760 000
3 890 000	3 890 000	3 890 000						3 890 000
3 000 000	3 000 000					3 000 000	3 000 000	3 000 000
6 531 151				6 531 151				6 531 151
15 181 151	8 650 000	3 890 000	0	6 531 151	0	3 000 000	3 000 000	15 181 151
ATB								
4 000 000	4 000 000						4 000 000	4 000 000
3 050 000	3 050 000					3 050 000	3 050 000	3 050 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
4 000 000							4 000 000	4 000 000
14 350 000	7 050 000	0	0	0	0	3 050 000	14 350 000	14 350 000
BTK+BTKD								
892 393						892 393		892 393
5 770 000	5 770 000							5 770 000
6 000 000						6 000 000		6 000 000
12 662 393	5 770 000	0	0	0	0	6 892 393	0	12 662 393
AMENBANK								
7 000 000	7 000 000					7 000 000		7 000 000
1 200 000	1 200 000				1200000			1 200 000
1 200 000	1 200 000				1200000			1 200 000
850 000						850 000	850 000	850 000
10 250 000	9 400 000	0	0	0	0	7 850 000	850 000	10 250 000
UBCI								
6 000 000							6 000 000	6 000 000
4 000 000							4 000 000	4 000 000
10 000 000	0	0	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000
BIAT								
2 500 000	2 500 000					2 500 000	2 500 000	2 500 000
2 500 000	2 500 000	0	0	0	0	2 500 000	2 500 000	2 500 000
ZITOUNA								
10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0	15 000 000
BHLEASING								
2 310 392	2 310 392							2 310 392
316 741 051	227 241 158	15 000 000	98 437 766	32 650 000	57 092 000	145 136 059	171 416 600	316 741 051

VIII.2. EFFETS ESCOMPTEES

CLIENTS	MONTANTS
SOMACOP	11 800 000
COMET	672 056
SociétéJOMAA	4 261 377
ICAR	304 329
SITAR	56 681
MEDICAR	191 267
GROSPNEUS	484 650
SIMATRA	186 276
SICAME	61 942
SETCAR	33 434
SIMMA	25 885
TOTAL	18 077 897

VIII.3 ENGAGEMENTS RECUS :

CLIENTS	MONTANTS	OBSERVATIONS
Bechir LOUATI	1 000 000	Enregistré à la REAS 1 ^{er} Bureau-Tunis le 17/10/2005 sous le n° 5607406
Mondher ELGHALITUNICOM	500 000	Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis-Ariana le 16/07/2014 sous le n° 14606444
Ahmed SAHNOUNSNP	1 000 000	Enregistré à la recette des finances le 22/10/2002 sous le n° 02604721 (copie)
TOTAL GENERAL	2 500 000	

VIII.4.. CAUTIONS RECIPROQUES

DESIGNATION	MONTANTS	OBSERVATIONS
CAUTIONS DOUANIERES	5 412 234	
CAUTIONS DOUANIERES	1 151 359	
AUTRES CAUTIONS DOUANIERES	500 000	DOUANE MISE A LA CONSOMMATION
TRANSTU	183 401	CAUTION DEFINITIVE / (MARCHE)
REGIE NATIONAL DES ALCOOLS	5 700	
OMPP	300	
LETTRE DE GARANTIE	111 800	
SNCFT	12 000	GARANTIE
CNAM	90 000	
SIOC	1 000 000	BH
TOTAL	8 466 794	

II.1.RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE STIP RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale en date du 25 Décembre 2020, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I.1. Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe de la **Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan, ainsi que les notes annexes arrêtés au 31 décembre 2022.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total net de bilan égal à **228 854 526 D**, un résultat net bénéficiaire égal à **11 922 736 D** et des flux d'exploitation positifs **de 6 708 287 D**.

Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 15 Août 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la STIP au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

I.2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I.3. Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés

pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doit être communiquées dans notre rapport :

I.3.1 : Evaluation des créances clients au 31 décembre 2022 :

Le montant brut des créances clients est arrêté au 31 décembre 2022 à 42 995 881 D contre 46 725 424 D au 31/12/2021 enregistrant une baisse égale à 3 725 543 D.

Les créances douteuses sont ramenées de 14 944 538 D en 2021 à 14 927 917 D au 31/12/2022 enregistrant une diminution égale à 16 621 D.

Le solde des créances douteuses soit 14 927 917 D est intégralement provisionné à fin 2022.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen de la situation juridique des clients, la revue de l'ancienneté des créances, l'historique des encaissements (y compris les encaissements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ou accords de paiements ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des principaux créanciers.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés concernant ces estimations.

I.3.2 : Marge commerciale :

La marge brute réalisée par la STIP en 2022 est arrêtée à 51 613 143 D contre 45 257 535 D en 2021 enregistrant une augmentation égale à 6 355 608 D soit 5,57% de la production de l'exercice.

Toutefois, le taux de marge brute est ramené de 36,68% en 2021 à 31,13% en 2022.

Cette situation s'explique par l'augmentation non proportionnelle des achats d'approvisionnements consommés par rapport à l'évolution de la production et ce, malgré l'augmentation du volume d'activité enregistré. La production est en effet passée de 10 697 tonnes en 2021 à 12 613 tonnes en 2022 enregistrant une progression de +17,91 %.

I.4. Paragraphes d'observations :

1.4.1 : Capitaux propres :

Les capitaux propres **de la société AMINE PLUS** sont arrêtés au 31 Décembre 2022 à - 843 536 D pour un capital égal à 1 000 000 D.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire de la SOMCOP PLUS doit être convoquée à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

Au niveau du groupe et compte tenu de la réévaluation des immobilisations de la STIP et du résultat bénéficiaire de l'exercice de la STIP et de la SOMACOP, les capitaux propres du groupe ont été arrêtés à fin 2022 à +16 898 909 D contre +5 036 980 D au 31/12/2021 enregistrant une amélioration égale à 11 891 929 D.

I.4.2 : Notification de redressement douanier :

La STIP a reçu en 2020 une notification de redressement de la direction des douanes pour un montant égal à 156 649 077 D pour cause de non-rapatriement de produits d'exportations. Compte tenu des justificatifs présentés par la société, nous estimons que le risque financier est peu significatif.

I.4.3 : Réévaluation légale des immeubles bâtis et non bâtis :

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret-loi N°2021-21 du 28 Décembre 2021 portant loi de finances pour 2022, la STIP a procédé à la réévaluation de ses immeubles d'exploitation bâtis et non bâtis sur la base des indices fixés par le décret présidentiel N°2022-297 du 28 Mars 2022.

Cette réévaluation a généré une plus-value de 74 247 016 D inscrite parmi les capitaux propres sous la rubrique Réserve spéciale de réévaluation légale. La valeur des immobilisations corporelles a été augmentée d'égal montant.

I.4.4 : Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier.

Au 31 Décembre 2022, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans. Il convient de préciser qu'une Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 1er Février 2023 a approuvé la cession totale et définitive de ces actions.

1.4.5 : Evénement postérieur à la date de clôture :

Postérieurement au 31 Décembre 2022, la Direction générale de la STIP a décidé, après consultation des membres du Conseil d'Administration, l'arrêt de l'activité (chômage technique) des deux usines pour un mois à partir du 1er Mai 2023.

Cette décision a été prise en raison du niveau du stock de produits finis atteint par la société.

A la clôture de l'exercice 2022, le stock de produits finis s'élevait à 80 690 939 D contre 48 228 760 D au 31 décembre 2021.

En conséquence de cet arrêt, la production du mois de Mai 2023 s'est établie à 315 tonnes contre 892 tonnes en Mai 2022. Il convient de signaler que l'activité commerciale de la société ne s'est pas arrêtée pour autant et que les deux usines ont repris la production à partir du 15 Mai 2023 pour M'SAKEN et à partir du 22 Mai 2023 pour l'usine de Menzel Bourguiba.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

I.5. Rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion consolidé incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion consolidé et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion consolidé par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion consolidé semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion consolidé, nous sommes tenus de la signaler.

Mais nous n'avons rien à signaler à cet égard.

I.6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

I.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous devons procéder à des vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2021, nous avons examiné les procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau de la formalisation des procédures de collecte de l'information financière ainsi que des procédures appropriées permettant notamment de les contrôler.

La stabilisation des structures de la STIP nécessite la finalisation des organigrammes des sociétés du groupe, la mise en place de manuels de procédures répondants aux besoins du groupe ainsi que l'harmonisation des plans comptables adoptés par les différentes sociétés du groupe.

II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes consolidés de la Société avec la réglementation en vigueur.

TUNIS, LE 15 AOUT 2023
Les Commissaires aux comptes

Nejiba CHOUK
Directeur Général
CABINET NEJIBA CHOUK

Hassen BOUAITA
Directeur Associé
F M B Z - KPMG TUNISIE

**II.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, dans les états financiers consolidés.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. OPERATIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

En application du paragraphe II-1 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, sont soumises à autorisation préalable du conseil d'administration :

« Toute convention conclue directement ou par personne interposée, entre la société d'une part et le président du conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur Général, l'un de ses directeurs Généraux adjoints, l'un de ses administrateurs ou l'un des actionnaires personne physique y détenant directement ou indirectement une fraction de droit au vote supérieure à 10%, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part ».

Au cours de l'exercice 2022, nous n'avons relevé aucune opération entrant dans ce cadre.

II. POURSUITE DES CONVENTIONS ANTERIEURES A 2022 :

L'exécution des conventions suivantes autorisées au cours des exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a évolué comme suit :

II.1. OPERATIONS AVEC Mr ABDELKADER DRIDI, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STIP JUSQU'AU 22 AOUT 2022 :

Nous soulignons avec tristesse le décès du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Abdelkader DRIDI survenu le 22 aout 2022, que Dieu le Tout-Puissant l'accueille dans son éternel Paradis et l'entoure de Son infinie Miséricorde.

En conséquence, Le compte courant créditeur de Monsieur Abdelkader DRIDI ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'Administration en date du 02/11/2016 arrêté

à 10 311 178 D au 31 décembre 2021 et à 9 999 228 D au 30 juin 2022 a été transformé en compte « Héritiers Abdelkader Dridi » pour le solde à la date du décès soit 9 999 228 D.

II.2. OPERATIONS AVEC LA SOCIETEAFRICA HOLDING :

Le compte courant créditeur de la société AFRICA HOLDING (principal actionnaire de la STIP) ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'administration en date du 02/11/2016, arrêté à 1 001 000 dinars a été maintenu au 31 décembre 2022.

II.3. OPERATIONS AVEC LA SMTP (FILIALE MAROCAINE DE LA STIP) :

Au cours de l'exercice 2022 aucune opération commerciale avec la SMTP n'a été réalisée. Il est à rappeler que suite à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la SMTP par jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 25 Septembre 2017, la STIP a constaté en 2017 des provisions pour couvrir la totalité des comptes de la SMTP.

Suite au jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 12 juillet 2018 stipulant la cessation de paiement et le règlement judiciaire de la SMTP, et compte tenu de l'importance des dettes privilégiées de la SMTP, la STIP a annulé toutes ses créances envers la SMTP.

II.4. OPERATIONS ENTRE LA STIP ET LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC (SIOC) :

La société SIOC dont Monsieur Abdelkader DRIDI était PDG jusqu'au 22 août 2022 présente auprès de la STIP au 31 décembre 2022 un solde client débiteur égal à 331 642 D contre 205 860 D au 31/12/2021 enregistrant une diminution égale à 1 874 208 D.

SOMACOP a signé avec la Société Industrielles des Ouvrages en Caoutchouc « SIOC » un contrat de location d'un fonds de commerce, sis à Sfax, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 2 000 D avec une augmentation biennale de 5%. Ce contrat prend effet à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2022 et est renouvelable par tacite reconduction. Cette opération a été autorisée à postériori par votre conseil d'administration réuni le 18 juin 2021.

Lors de la facturation des loyers par la SIOC au titre de 2022, il n'a pas été tenu compte de l'augmentation de 5%. La charge supportée à ce titre par la société s'est élevée à 24 000 D.

II.5. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TAP :

Votre sous filiale AMINE PLUS a signé en 2019 un contrat de location portant sur un local sis à Ben Arous qui débute le 01 octobre 2019 avec la société TAP, dont le gérant-associé était Monsieur Abdelkader DRIDI jusqu'au 22 août 2022. Le montant du loyer de l'exercice 2022 est arrêté à 14 947 D totalement réglé.

II.6. EMPRUNTS NON COURANTS CONTRACTES PAR LA STIP :

Au 31 décembre 2022, la STIP est en phase avec les échéanciers ayant fait l'objet des accords transactionnels. L'évolution de la concrétisation des sus dits accords transactionnels se présente comme suit :

DESIGNATION BANQUES	ACCORDS TRANSACTIONNELS	REGLEMENTS 2020 - 2021	SOLDES AU 31/12/2021	REGLEMENTS 2022	SOLDES AU 31/12/2022
STB :	19 000 000	8 500 000	10 500 000	3 000 000	7 500 000
BNA	13 000 000	7 000 000	6 000 000	1 500 000	4 500 000
AB	4 725 000	1 500 000	3 225 000	3 000 000	225 000
ATTIJARI BANK	2 592 000	1 250 000	1 342 000	1 250 000	92 000
BFT	3 000 000	3 000 000	0	0	0
UIB	900 000	900 000	0	0	0
	43 217 000	22 150 000	21 067 000	8 750 000	12 317 000

III. OPERATIONS SOUMISES A AUTORISATION, APPROBATION ET AUDIT :

En application des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, toutes obligations et engagements pris vis-à-vis du Président, du Directeur Général et des membres du conseil d'administration relatifs aux éléments de rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes.

Du PV du conseil d'administration en date du 07/07/2016, il appert que Monsieur Abdelkader DRIDI, Président du Conseil d'administration de la société jusqu'au 22 août 2022 a renoncé à toute rémunération de la part de la STIP et de la SOMACOP.

Monsieur Khemis BABA, Directeur Général de la STIP a perçu une rémunération au titre de l'exercice 2022 égale à 96 000 D majorée d'une prime exceptionnelle égale à 60 000 D soit un totale net égale à 156 000 D.

Par décision du conseil d'administration en date 21 octobre 2022, Monsieur Montassar DRIDI a été nommé Président du conseil d'administration de la STIP pour la période restante du mandat de Monsieur Abdelkader DRIDI soit jusqu'à la date de la réunion de l'AGO appelée à statuer sur les Etats financiers de l'exercice 2022.

A ce titre une allocation spéciale nette égale à 15 000 D lui a été attribuée en remplacement de son salaire de vice-président.

Au titre de l'exercice 2022, la rémunération totale attribuée par la STIP à Monsieur Mountasser DRIDI est arrêtée à 135 000 D.

En date du 03 Mars 2020, le conseil d'administration de la SOMACOP a nommé Monsieur Montacer DRIDI, Directeur Général. A ce titre une rémunération mensuelle nette de 3.000 D lui a été attribuée. La charge totale supportée par la SOMACOP en 2022 s'est élevée à 53 795 D dont 17 796 D de charges fiscales et sociales.

En date du 21 Octobre 2022 votre conseil d'administration a nommé Monsieur Mehdi DRIDI en tant que Président du Conseil d'Administration de la SOMACOP pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice comptable 2022. Aucune rémunération n'a été prévue à ce titre.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale statuant sur les états financiers annuels.

Au titre de l'exercice 2022 ;

La charge comptabilisée par la SOMACOP s'est élevée à 25.000 D.

la charge comptabilisée par la STIP, s'est élevée à 120 750 D dont 60 000 D relatifs à l'exercice 2021.

IV. OPERATIONS INTERDITES :

En application du paragraphe III de l'article 200 du code des sociétés commerciales, il est interdit au Président du conseil, au Directeur Général et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'entre eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle, leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

Au cours de l'exercice 2022, nous n'avons relevé aucune opération entrant dans ce cadre.

Fait à Tunis, le 15 AOÛT 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nejiba CHOUK
Directeur Général
CABINET NEJIBA CHOUK

Hassen BOUAITA
Directeur Associé
F M B Z - KPMG TUNISIE